

# ARTISANS DU BÂTIMENT



Cautionnez vos marchés publics ou privés  
et optimisez votre trésorerie !

**[www.caution-artisan-du-batiment.com](http://www.caution-artisan-du-batiment.com)**

# La caution des artisans du bâtiment : une offre zéro papier, zéro délai

---

Dans le cadre de marchés publics ou privés, votre client peut retenir jusqu'à 5 % du montant de la facture en garanties des réserves liées au contrat.

Savez-vous qu'en tant qu'artisan du bâtiment, vous avez la possibilité de lui fournir une caution qui vous permet de percevoir immédiatement la totalité de votre facture ?

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions vous propose, en partenariat avec la CAPEB, une offre de cautions de marché spécialement dédiée aux petites entreprises de l'artisanat du bâtiment et disponible sur

**[www.caution-artisan-du-batiment.com](http://www.caution-artisan-du-batiment.com)**



**N'attendez pas  
et connectez-vous pour effectuer  
vos demandes de cautions**

## Avantages de l'offre

### → Une caution émise sans aucune formalité papier

En vous connectant sur **www.caution-artisan-du-batiment.com**, vous pouvez demander l'ouverture d'une ligne globale de caution **sans envoi de documents** par courrier.

### → Une gestion automatique et immédiate de vos cautions

Au fur et à mesure de vos besoins, vous pouvez demander vos cautions **en quelques clics** et en obtenir l'accord **sans délai**.

### → Un apport de trésorerie

La caution de retenue de garantie vous permet de recevoir **immédiatement** l'intégralité des sommes dues.

**Au bout de 24 mois** à compter de leur date d'émission, **vos cautions sont levées automatiquement**, sans démarche de votre part.

## Tarification

### → Commissions sur utilisation\*

(facturation par trimestre échu et par prélèvement automatique)

Montant de la ligne de caution	Pourcentage du montant de la ligne
Inférieur ou égal à 50 000 €	1,50 %
De 50 001 à 75 000 €	1,40 %
De 75 001 à 100 000 €	1,20 %
De 100 001 à 200 000 €	1,10 %
De 200 001 à 500 000 €	1,00 %

\* Facturées uniquement si vous utilisez les cautions.

### → Autres frais

Frais par caution	25 €
Frais annuels de gestion	80 €
Frais d'opposition à mainlevée	25 €

**La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions est une filiale de Natixis**

Tour Kupka B – 16 rue Hoche  
TSA 39999 – 92919 La Défense Cedex  
Tél. : +33 1 58 19 85 85

**[www.c-garanties.com](http://www.c-garanties.com)**

 **GROUPE BPCE**

